ANNEXE 4

Photo: Victoria ZENTILLI

LETTRE DU COMITE POUR LES PLANTES AU COMITE PERMANENT, CONCERNANT *ARAUCARIA ARAUCANA*

Le 19 décembre 2000

A:KENNETH STANSELL, PRESIDENT DU COMITE PERMANENT

DE:MARGARITA CLEMENTE, PRESIDENTE DU COMITE POUR LES PLANTES

Cher Président,

A sa 10e session, le Comité pour les plantes a examiné en détail la question d'*Araucaria araucana*, présentée dans les documents Doc. PC 10.9.1 et Doc. PC 10.9.1a.

Le Comité pour les plantes a convenu à l'unanimité que l'objectif du CP9 était l'inscription d'*Araucaria araucana* à l'Annexe I, sans exclusion, afin d'éviter une inscription scindée de l'espèce.

Ayant examiné l'historique de l'inscription des populations d'*Araucaria araucana* aux annexes, le Comité pour les plantes a estimé qu'il n'y a pas d'autres "populations" de cette espèce ailleurs qu'au Chili et en Argentine.

Le Comité pour les plantes communique donc son opinion au Comité permanent et le prie de charger le Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification reflétant l'intention originale de la proposition, appuyant la position de l'Argentine et du Chili qui est d'inscrire l'espèce à l'Annexe I. Le Comité pour les plantes demande que cette question soit traitée à cette session.

Le Comité pour les plantes estime que la question générale des populations naturalisées devrait être discutée à la deuxième session du Groupe de travail sur les critères, qui aura lieu en Espagne en février/mars 2001.

Sincères salutations.

Mme MARGARITA CLEMENTE

AU NOM DU COMITE POUR LES PLANTES

copie: Argentine, Chili;
Représentants au Comité pour les plantes [Afrique: M. Luke (Kenya) & M. Donaldson, (Afrique du Sud); Asie: M. Shaari (Malaisie) & M. Singh (Inde); Amérique centrale et du Sud & Caraïbes: M. Forero (Colombie) & Mme Werkhoven (Suriname); Europe: M. De Koning (Pays-Bas) & Mme Clemente (Espagne); Amérique du Nord: M. von Arx (Canada); Océanie: M. Leach (Australie)];
Président du Groupe de travail sur les critères.